

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2015

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mercredi 22 avril 2015 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Marie Ouellette et Stéphanie Simard et M. André Champagne.

M. Jacques Robitaille, conseiller, est arrivé à 19h40.

Les membres présents forment le quorum.

Les membres du conseil municipal ont attendu la présence de M. Jacques Robitaille avant de commencer la séance extraordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h30 et la séance a commencé à 19h40 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu l'avis de convocation vendredi le 17 avril 2015 ou par un employé de Postes Canada (courrier recommandé) le 17 avril 2015. Tous les membres du conseil municipal présents ont répondu avoir reçu ladite convocation.

RÉSOLUTION No 147-2015

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait la lecture de l'avis de convocation.

Le sujet à l'ordre du jour :

1. Lettre d'intention sur l'étude de la possibilité d'acquisition de l'Église d'ici deux (2) ou trois (3) ans.

Une période de questions est prévue.

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que l'avis de convocation est adopté tel que lu par Mme Lambert.

RÉSOLUTION No 148-2015

LETTE D'INTENTION SUR L'ÉTUDE DE LA POSSIBILITÉ D'ACQUISITION DE L'ÉGLISE D'ICI DEUX (2) OU TROIS (3) ANS

Attendu qu'une rencontre a eu lieu vendredi le 17 avril 2015 avec les membres de la Fabrique Sainte-Famille, Mme Carole Garceau, directrice et économe diocésaine de Joliette, et les représentants de la Municipalité de Saint-Thomas soit M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière;

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2015

Attendu que cette rencontre avait pour but de spécifier les documents à déposer auprès de Mgr Lussier, Évêque du diocèse de Joliette afin que ce dernier autorise la vente du presbytère à la Municipalité de Saint-Thomas;

Attendu qu'une lettre d'intention sur l'étude de la possibilité d'acquisition de l'Église par la Municipalité de Saint-Thomas d'ici deux (2) ou trois (3) ans doit être déposée à Mgr Lussier, Évêque;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas s'est déjà engagée par la résolution no 123-2015 à signer une promesse d'achat pour acquérir le presbytère;

Par conséquent,
Il est proposé par M. André Champagne,
Appuyé par M. Jacques Robitaille
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer une lettre d'intention adressée à la Fabrique Sainte-Famille confirmant l'étude de la possibilité d'acquisition de l'Église d'ici deux (2) ou trois (3) ans par la Municipalité Saint-Thomas.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune question)

RÉSOLUTION No 149-2015

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h46.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert Adm.A. gma
Directrice générale et sec.-très.